

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

L'an 2021 et le mardi 25 mai à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames BONNIFACY Christelle - COUREON Edith - CRESTON Maryline - HERMAN Brigitte - LAFFONT Carol – ŒIL Geneviève et VASSEUR Véronique.

Messieurs ARSAC Eric - BAUDRAND Régis - BELLIART José - NOEL Fred - SYLVESTRE Jean-Marie.

Absent excusé : Monsieur PIETROWSKI Edouard.

Pouvoir a été donné par Monsieur PIETROWSKI Edouard à Monsieur NOEL Fred.

Madame VASSEUR Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de remerciement envoyée par l'Association des Maires des Alpes Maritimes pour la solidarité de la commune et l'aide financière votée en octobre 2020 en faveur des sinistrés de la tempête Alex.

DELIBERATIONS

TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retenir une entreprise pour réaliser les travaux de voirie 2021. Ces travaux ont été votés lors du Budget Primitif 2021. La commune de La Coucourde a envoyé le 11 mai dernier une consultation des prix à cinq entreprises : EIFFAGE TP de Montélimar, EUROVIA DALLA de Donzère, COLA SUD EST du Pouzin, SORODI de Le Poët Laval, et SCR CONSTRUCTIONS ROUTIERES de Loriol. La date limite de remise des offres a été fixée au mardi 25 mai 2021 à 16 h. Après présentation par l'Adjoint au Maire, délégué à la voirie, du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir pour l'année 2021, le devis de l'Entreprise SORODI de Le Poët Laval pour la tranche ferme d'un montant de 19 370 € HT soit 23 244 € TTC et la tranche optionnelle n°2 d'un montant de 1 595 € HT soit 1 914 € TTC. Le montant total du devis retenu est donc de **20 965 € HT soit 25 158 € TTC**. Le Conseil Municipal charge le Maire de faire le nécessaire et de demander auprès du Conseil Départemental les subventions afférentes à ce projet.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Coucourde a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2003 un service de portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées ou handicapées résidant à la Coucourde. A compter du 1^{er} juillet 2021, le CCAS de La Coucourde souhaite proposer une nouvelle prestation de portage de repas à domicile pour les personnes éligibles à ce service, qui s'avèrerait plus avantageuse économiquement pour les bénéficiaires du service et pour le CCAS. A cet effet, des devis ont été demandés à trois sociétés : SODEXO, API et DESTIA. Une réunion du conseil d'administration du CCAS a eu lieu le 15 avril dernier et le conseil d'administration du CCAS a émis un avis favorable pour la proposition de service de la société API. Après présentation par l'Adjointe au Maire, déléguée aux affaires sociales, du nouveau service de portage des repas à domicile et de l'analyse comparative des offres, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le nouveau service de portage des repas à domicile pour les personnes éligibles à compter du 1^{er} juillet 2021, de retenir l'offre de la société API pour la préparation et la facturation des repas, et d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat de service avec la société API.

EDITION DU BULLETIN MUNICIPAL : CHOIX DU PRESTATAIRE

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de retenir un prestataire pour la conception, la réalisation et l'impression du bulletin municipal. A cet effet, des devis ont été demandés à deux sociétés : AF COMMUNICATION de Montélimar et PUBLI SAB de Cléon d'Andran. Une réunion de la commission communication a eu lieu le 21 avril 2021, afin de comparer les offres. Après présentation par la Conseillère municipale déléguée à la communication de l'analyse de la comparaison des deux offres, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société AF COMMUNICATION de Montélimar pour la conception, la réalisation et l'impression du bulletin municipal, et d'autoriser le Maire à signer une convention avec la société AF COMMUNICATION de Montélimar.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors du vote du budget le 30 mars 2021, il a été voté une enveloppe globale de 3 500 € concernant les subventions versées aux associations. Ce montant a été porté à la section de Fonctionnement – chapitre 65 Autres charges de gestion courante – compte 6574 Subventions de fonctionnement. Il convient donc d'attribuer des subventions aux différentes associations demandeuses. A la suite de la réunion de la commission associations du 18 mai 2021, le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations. Après avoir entendu l'exposé précédent, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention aux associations suivantes :

- ACCA l'Alpion : 350 euros,
- Association AJB (joueurs de boules de La Coucourde) : 100 euros,
- Association Regain : 300 euros,
- Association Country club La Coucourde : 200 euros,

- Association Football club La Coucourde :	400 euros,
- Association OCCE (coopérative scolaire La Coucourde) :	900 euros,
- Association Tennis club coucourdois :	200 euros,
- Association des Anciens combattants :	50 euros,
- Centre Léon Bérard :	50 euros,
- Centre médico psycho pédagogique :	180 euros,
- Association des paralysés de France :	30 euros,
- FNATH Drôme Ardèche :	30 euros,
- Association Arc-En-Ciel :	40 euros,
- Association française des sclérosés en plaques :	40 euros,
- Rugby club de Marsanne :	50 euros,
- Secours populaire de Montélimar :	40 euros,
- Association des restos du cœur :	80 euros,
- Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence :	50 euros,
- Association Centre ressources :	40 euros,
- Divers imprévus :	370 euros,

Madame Geneviève ŒIL, Présidente de l'association Regain de La Coucourde, Madame Carol LAFFONT, Présidente de l'association du Tennis club coucourdois et Monsieur Jean-Marie SYLVESTRE, Trésorier de l'ACCA de La Coucourde ne prennent pas part au vote de la présente délibération concernant l'attribution des subventions. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, approuve l'attribution des subventions aux associations énoncées ci-dessus, et charge le Maire de faire le nécessaire.

ATTRIBUTION DOTATION AMENDES DE POLICE 2021 – PROGRAMME DE SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la répartition des recettes, provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'année 2020 a été effectuée. A ce titre une dotation peut être attribuée à notre Commune pour la réalisation d'infrastructures de sécurité routière, notamment la réalisation de trottoirs PMR et d'aménagement de voirie afin de faire ralentir les usagers sur la voie communale n°5A (route de La Coucourde à Lachamp). Des devis pour ces travaux sont présentés au conseil municipal. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**, s'engage à faire réaliser les infrastructures de sécurité routière exposées ci-dessus au cours de l'année 2021, et de retenir l'entreprise SORODI de Le Poët Laval d'un montant de 10 015 € HT soit 12 018 € TTC, et charge le Maire de faire le nécessaire et de solliciter toutes les subventions et dotations afférentes à ce dossier.

INFORMATIONS

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

CCAS/Affaires sociales :

8 personnes ont bénéficié d'un accompagnement au centre de vaccination de Montélimar.

7 dossiers d'A.P.A. ont été réévalués.

Les prochaines permanences du bus social « Drôme Proximité » auront lieu les 9 et 23 juin prochains de 14h à 16h30 avec ou sans RDV.

Animations / Sports / Festivités :

La course pédestre « La Coucourdoise » prévue le 14 juillet 2021 devrait être maintenue si les conditions sanitaires sont favorables. Une réunion préparatoire aura lieu prochainement pour définir les nouvelles procédures d'organisation.

Enseignement / école :

Les problèmes d'étanchéité et les fissures ont été réparés pendant les vacances d'avril par la Société Bernaud.

Il y a eu une fermeture de classe d'une demi-journée en raison d'un cas de Covid juste avant les vacances.

L'effectif pour la rentrée prochaine reste stable à 140 élèves.

Bibliothèque municipale / Culture :

La bibliothèque a été réaménagée et l'espace de lecture a été agrandi de 60 m². Elle accueille une exposition photo prêtée par la médiathèque de Montélimar sur le thème du polar jusqu'au 10 juillet 2021.

Communication / Site Internet / Bulletin Municipal :

Le nouveau site internet a reçu plus de 12 000 visites au mois de mai.

Le Maire remercie l'ensemble des conseillers et indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal devrait avoir lieu le mardi 07 septembre 2021 à 18h30.

Fait à La Coucourde, le 25 mai 2021

Le Maire
Jean-Luc ZANON

